Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

Bulletin de soutien

□ Don ponctuel			□ Don mensuel		
□ 10 €	□ 100 €	□ 250 €	□ 500 €	□ autre montant :	€
Je suis :	□ un particulier		□ une entreprise		

Si vous êtes un particulier, vos versements à l'ANCGG, organisme reconnu d'utilité publique, vous permettent de déduire de l'impôt sur le revenu (IR) jusqu'à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Si vous êtes une entreprise, votre contribution est déductible de l'impôt sur les sociétés (IS) à hauteur de 60 %, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Un reçu fiscal vous sera adressé par courrier.

- **Paiement par chèque :**

Chèque à l'ordre de l'ANCGG à retourner à :
ANCGG - C/O Jean-Charles Clermonté - 3, rue de Chenival - 95690 NESLES LA VALLEE
jc.clermonte@ancgg.org

Ecrire en LETTRES CAPITALES

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

- **Paiement par virement :**

Préciser votre nom dans les références du virement et informer le trésorier lors de la réalisation du virement (jc.clermonte@ancgg.org)

Banque : Banque Populaire Lorraine Champagne - **Domiciliation :** Bar le Duc (00021)
IBAN : FR76 1470 7000 2102 1191 2462 291 - **BIC :** CCBPFRPPMTZ
Banque : 14707 - **Guichet :** 00021 - **Compte :** 02119124622 - **Clé Rib :** 91